

**AIDE MÉMOIRE
SURVEILLEZ VOS AFFAIRES...**

COMMENT CHOISIR UNE FIRME ET SON REPRÉSENTANT? APRÈS TOUT, C'EST VOTRE ARGENT QUE VOUS ALLEZ LEUR CONFIER.

- ❑ Vérifier auprès de l'Autorité des marchés financiers que le courtier et le représentant sont autorisés à exercer au Québec.
- ❑ Le représentant fait-il affaire avec des clients qui présentent le même profil que vous? Assurez-vous que le représentant connaît bien les produits et services qui vous conviennent. Certains représentants peuvent se spécialiser dans des créneaux qui ne vous conviennent pas.
- ❑ Quel type de firme vous convient? Êtes-vous un investisseur expérimenté qui prévoit faire ses propres recherches et prendre ses décisions de placement? Un courtier exécutant pourrait être la solution. Si vous cherchez quelqu'un qui puisse vous conseiller et vous faire des recommandations, vous voudrez peut-être trouver un courtier de plein exercice.
- ❑ Choisissez un représentant qui prendra le temps de vous expliquer ses recommandations et à vous éclairer quand vous aurez de la difficulté à interpréter l'information qui vous sera présentée.
- ❑ Trouvez un représentant avec qui vous êtes en confiance pour partager vos idées, vos appréhensions et discutez des orientations à prendre.

DES QUESTIONS À POSER AU REPRÉSENTANT :

- ❑ Quelle est sa formation académique ? En quoi sa formation le démarque-t-il des concurrents ?
- ❑ Quel sera son rôle dans le partenariat ? Quel sera votre rôle dans le partenariat ? Quelle sera la fréquence des contacts?
- ❑ Comment est-il rémunéré ? Quels sont les frais que vous devrez assumer?

QUE DEVRAIT VOUS DEMANDER UN REPRÉSENTANT CONSCIENCIEUX? LES RÉPONSES INFLUENCERONT LA SÉLECTION DES INVESTISSEMENTS QUI VOUS SERONT PROPOSÉS.

- ❑ ***Vos connaissances en matière de placement*** : quelles sont vos connaissances en matière de placement? Comment avez-vous investi votre argent jusqu'à maintenant?
- ❑ ***Vos objectifs financiers*** : désirez-vous prendre une retraite paisible à fréquenter la bibliothèque de votre quartier ou plutôt à voyager à l'étranger au moins deux fois par année? Vos objectifs guideront votre représentant.

- ❑ ***Votre horizon de placement*** : désirez-vous investir pour acheter une maison dans deux ans ou pour subvenir aux besoins de vos enfants qui fréquenteront l'Université dans quinze ans?
- ❑ ***Votre tolérance au risque*** : comment réagiriez-vous si la valeur de vos placements diminuait de 10% du jour au lendemain?
- ❑ ***Votre situation financière et personnelle*** : avez-vous des responsabilités familiales? Quel montant pouvez-vous consacrer à vos investissements? Est-ce que vos revenus d'emploi sont stables? Dépendez-vous de vos revenus de placement pour votre subsistance?

SOYEZ VIGILANT...

- ❑ Questionnez votre représentant sur tout aspect que vous ne saisissez pas. Si vous n'avez pas une compréhension suffisante et que la proposition vous semble floue et vague, n'acceptez pas la recommandation et demandez qu'on vous présente une alternative.
- ❑ Prenez le temps de comprendre les placements proposés : quels sont les caractéristiques et les types de risques.
- ❑ Vérifiez la performance du placement proposé au cours des dernières années. Est-ce que son rendement a été stable ou très volatile (risqué)? Toutefois, n'oubliez pas que le passé n'est pas toujours garant de l'avenir.
- ❑ Analysez la stratégie de répartition d'actifs proposée par votre représentant. Quelle est la stratégie du gestionnaire de portefeuille du fonds proposé? Est-ce compatible avec votre profil et vos besoins ? Est-ce que votre portefeuille est suffisamment diversifié ?
- ❑ Évaluez les avantages pour le représentant et pour vous comme client d'opter pour ce produit, cette stratégie.
- ❑ Lisez, analysez et comprenez les documents qui vous sont remis relativement à un placement (comme le prospectus). Si des sections sont plus difficiles à comprendre, votre représentant peut vous aider.
- ❑ Lisez, vérifiez et conservez les avis d'exécution, les états de compte ainsi que les notes sur vos conversations.
- ❑ Avisez votre représentant s'il y a des changements à votre situation financière.
- ❑ Soyez conscient que certains types de placements comportent des risques.
- ❑ Surveillez la valeur de vos placements.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME AVEC MON COURTIER OU MON REPRÉSENTANT?

- ❑ Prenez des notes de toute action que vous entreprendrez à partir du moment où vous avez identifié un problème.
- ❑ Rassemblez l'ensemble des faits qui vous portent à croire à la présence d'un problème.
- ❑ Conservez vos documents d'ouverture de compte, tout feuillet de confirmation de transaction, tout état de compte et la correspondance concernant vos placements.
- ❑ Informez verbalement votre représentant. Confirmez le tout par écrit si nécessaire.
- ❑ Si le problème n'est pas réglé rapidement, communiquez avec un dirigeant, un superviseur ou un responsable de la firme de préférence par écrit. Certaines firmes de courtage emploient un ombudsman ou un responsable du traitement des plaintes à qui vous pouvez présenter votre cas.
- ❑ Si vous n'obtenez aucun résultat, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers. Vous pouvez demander le transfert de votre dossier de plainte à l'Autorité qui analysera les motifs de votre plainte et qui vous assistera dans le règlement de votre différend.
- ❑ Si votre courtier est membre de l'ACCOVAM ou de la de la Chambre de la sécurité financière, il est aussi important de vous adresser à celles-ci pour que des sanctions disciplinaires puissent être entreprises s'il y a lieu.
- ❑ En tout temps, vous pouvez décider de retenir les services d'un conseiller juridique.

N'oubliez pas : des investissements qui rapportent gros sans risque, ça n'existe pas.